



**ÉCOLE** | NOTRE DAME  
Élémentaire & Maternelle | DE TOUTES JOIES

# LIVRET DE RENTREE

**ANNEE 2021/2022**

Ecole Notre Dame de Toutes Joies  
42, bd Albert Thomas 44000 NANTES – Tel. 02.40.76.95.15.

Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations pratiques sur le fonctionnement et l'organisation de l'école, ainsi que les dates importantes de l'année scolaire 2021/2022.

**HORMIS LES VACANCES D'ETE, IL SERA DISPONIBLE TOUTE L'ANNEE SUR ECOLE DIRECTE**

*Chers parents,*

*Cette année encore, du fait des conditions sanitaires, l'école a eu un goût particulier et nous n'avons pas pu mettre en place toutes les relations de travail habituelles entre les élèves d'âges différents. Cela pénalise une des richesses du projet éducatif de l'école ; donner la possibilité aux élèves de s'apporter les uns aux autres, **savoirs être et savoirs faire**. Pour autant, gardons le positif : le projet du magnifique gâteau d'anniversaire immangeable commun à toutes les classes a donné une cohésion d'ensemble à tous nos élèves, l'école qui au final a eu la chance de rester ouverte,....*

*Cette épidémie laissera des traces...mais nous aura permis également de mettre en place de nouvelles organisations, de développer de nouvelles compétences, de renforcer un travail d'équipe,... Demain, il sera bon de garder le bénéfice de tout cela.*

*Pour autant, une fin d'année scolaire « ordinaire » est marquée par des départs...*

*Ceux des élèves de CM2 qui quittent l'école pour voguer vers de nouveaux horizons. Je leur souhaite à tous bon vent dans cette vie de collégien.*

*Ceux également d'autres élèves qui nous quittent pour diverses raisons (changement de ville, déménagement dans un autre quartier,...). A eux et à leur famille, je leur souhaite de s'intégrer rapidement dans leur nouvel établissement.*

*Des enseignants nous quittent également. Trois en particulier : Mmes Bertrande, Forget Bry qui font valoir leurs droits à la retraite et Mme Bienvenu qui, après 10 ans passés sur l'école à prendre en charge le poste spécialisé, reprend le chemin d'une classe ordinaire. Je tiens à les remercier VIVEMENT pour ces années passées à Notre Dame de Toutes Joies. Avec l'ensemble des collègues et des salariés de l'école, elles ont su, par leur engagement et leur travail, accompagner, jour après jour, vos enfants.*

*L'école Notre Dame de Toutes Joies ne serait pas non plus ce qu'elle est sans l'investissement de nombreuses personnes. Merci aux membres des associations APEL, ASC et OGEC et à vous parents qui, par votre présence et vos accompagnements permettez aux enseignants de concrétiser leurs projets.*

*En cette veille de pause estivale, je vous souhaite à tous un superbe été, moment privilégié pour partager en famille, entre amis des moments de repos et de bonheur pour se retrouver ensemble.*

*Nous vous attendons tous le jeudi 02 septembre à l'école.*

*P.Yves Le Brigand*

# SOMMAIRE

## Table des matières

SOMMAIRE .....	3
PROJET D'ÉCOLE .....	4
INFORMATIONS GENERALES .....	6
REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022.....	8
CALENDRIER SCOLAIRE 2021/2022.....	12
ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS.....	13
LES CATEGORIES SOCIO-PROFESIONNELLES.....	14
FAITES UN DON A VOTRE ECOLE.....	15
ORGANISATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2021 / 2022 .....	16
LISTE DE FOURNITURES .....	17
Classe Petite Section .....	17
Classes de Moyenne Section .....	18
Classes de Grande Section.....	19
Classes de CP .....	20
Classes de CE1 .....	21
Classes de CE2 .....	22
Classes de CM1 .....	23
Classes de CM2 .....	24

# PROJET D'ECOLE

**L'Ecole Notre Dame de Toutes Joies est liée à l'Etat par contrat d'association.**

**C'est une école catholique sous tutelle diocésaine dont le but est l'enseignement et l'éducation des élèves qui lui sont confiés.**

**Elle compte 6 classes en maternelle et 11 classes en élémentaire.**

Le projet d'école s'adresse à toutes les personnes adultes (enseignants, personnels, parents) et enfants qui ont à vivre au sein de l'école Notre Dame de Toutes Joies.

Ce projet doit inspirer notre action et constituer des jalons pour l'ensemble de la communauté éducative.

Il sera relu par l'ensemble de cette communauté chaque année et remis à jour si besoin est.

## LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de l'école est un programme, une manière de penser, de vivre, d'agir et d'être, au sein de la communauté éducative.

A l'Ecole Notre Dame de Toutes-Joies, on s'efforce de :

- Accueillir et respecter chacun avec ses différences.
- Transformer son regard afin que chacun se sente aimé, reconnu et valorisé (les parents, les enfants, le personnel et les enseignants).
- Donner à chacun les moyens d'être responsable, autonome et capable de prendre des initiatives pour mieux vivre ensemble.
- Privilégier les attitudes positives et constructives.

Notre école est une microsociété qui impose des règles de vie définies dans une charte éducative (au verso).

Notre école est un lieu de formation humaine et chrétienne.

Notre école s'efforce de vivre dans un esprit évangélique en s'appuyant sur les valeurs prônées dans « le discours des béatitudes ». Elle veut ainsi vivre en accord avec son nom :

**« Ecole de Toutes – Joies »**

## LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Notre école est un lieu d'enseignement où l'on cherche à réunir les meilleures conditions pour que l'enfant ait un comportement d'élève, concentré sur son travail scolaire.

Les enseignants portent un regard positif sur l'histoire personnelle et les résultats scolaires de chaque élève.

L'école donne à chacun une méthode de travail basée sur la *réflexion personnelle* et la *mémorisation*.

Elle propose des *actions culturelles* pour développer :

- Le sens du Beau.
- La lecture (une bibliothèque, est ouverte tous les après-midis sous la responsabilité d'une animatrice).
- Les compétences en informatique (salle informatique).
- La découverte de l'anglais.

Elle est attentive à favoriser *l'imaginaire* et à maintenir l'esprit créatif.

Elle donne une place importante au développement et à *l'épanouissement physique et sportif* (un animateur sportif intervient à partir du CP).

Elle est *ouverte sur l'extérieur* : sorties (musées, concerts, découverte du patrimoine...), classes de découverte en CM2.

### **LA PROPOSITION DE LA FOI**

Les grands moments de l'année sont marqués de célébrations : rentrée, Noël, Pâques.

Des actions de solidarité (proche ou lointaine) sont proposées afin de développer l'esprit d'ouverture et le sens du partage.

Un éveil à la foi se vit au sein des classes maternelles.

Il y a approfondissement de l'éveil en CP et CE1 (une heure hebdomadaire).

A partir du CE2, c'est la catéchèse paroissiale qui est organisée dans l'école (une heure hebdomadaire).

### **CHARTRE EDUCATIVE**

*Cette chartre est destinée à tous les membres de la communauté éducative de l'école, élèves ou adultes.*

#### **Tous ensemble, nous respectons le cadre de vie**

*Chacun(e)*

- *contribue à le rendre plus beau*
- *garde les locaux et la cour propres*
- *garde le matériel en bon état, range chaque chose à sa place (en pensant particulièrement aux vêtements)*

#### **Tous ensemble, nous voulons vivre en harmonie**

*Chacun(e)*

- *apporte aux autres une considération positive*
- *observe les règles de politesse (correction du langage, courtoisie dans les relations)*
- *sait accueillir les nouveaux*

#### **Tous ensemble, nous respectons des règles de vie garantissant un climat de travail**

*Chacun(e)*

- *arrive à l'heure*
- *écoute les consignes et les applique promptement*
- *respecte le travail des autres*
- *soigne son travail*

**Ainsi, chaque membre de la communauté pourra dire :  
« J'aime mon école »**

# INFORMATIONS GENERALES

➔ RENTREE SCOLAIRE : JEUDI 02 SEPTEMBRE 2021 à 8h45

## ORGANISATION DE LA SEMAINE

Les jours travaillés sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves n'ont pas classe le mercredi matin. Des cours de soutien sont assurés de 13h05 à 13h35 les mardis et jeudis. Pour ce faire, les élèves concernés et leurs familles sont prévenus par les enseignants.

## LES HORAIRES

	ACCUEIL PERISCOLAIRE	MATIN		APRES-MIDI		GARDERIE ETUDE DU SOIR
		CLASSE	OUVERTURE DU PORTAIL	CLASSE	OUVERTURE DU PORTAIL	
MATERNELLES	8h00 à 8h35	A partir de 8h35 jusqu'à 12h00	Entrée : 8h35 Sortie : 12h00	13h45 à 16h30	Entrée : 13h35 Sortie : 16h30	16h30 à 18h30
ELEMENTAIRES	8h00 à 8h35	8h45 à 12h00	Entrée : 8:35 Sortie : 12h00	13h45 à 16h45	Entrée : 13 :35 Sortie : 16 :45	16h45 à 18h30



**Les portails de l'école ferment 10 minutes après l'horaire d'ouverture indiqué plus haut.**

Merci de respecter ces horaires. Depuis un an, nous avons été dans l'obligation de mettre un contrôle plus strict. Il oblige les familles retardataires à passer chercher un justificatif écrit au secrétariat. **Sans ce justificatif, l'enfant ne peut rentrer en classe.** Chacun doit anticiper les affres de la circulation et / ou du stationnement.

Les entrées et sorties se font :

- Pour les maternelles : 11, Boulevard Auguste Pageot
- Pour les élémentaires : 42, Boulevard Albert Thomas

## LA GARDERIE ET L'ETUDE

Elles fonctionnent tous les jours scolaires\*, dès le jour de la rentrée. L'accueil périscolaire du matin, la garderie et/ou l'étude du soir seront facturés selon la formule retenue par la famille.

\*sauf dates indiquées dans le calendrier scolaire ci-joint.

Les dépassements horaires **après 18h30** entraînent de fortes charges financières pour l'OGEC. **Il faut impérativement les éviter.** Chaque dépassement (après 18h30) sera **facturé 10€ par enfant.** La mesure s'appliquera systématiquement après un premier avertissement.



**Vous ne pourrez récupérer votre enfant (qu'il soit au niveau maternel ou au niveau élémentaire) qu'à partir de 17H45.**

## LA PARTICIPATION MENSUELLE

La participation mensuelle sera donc de **46.20 € /mois/enfant.** Une réduction sur le tarif mensuel est accordée :

- 20% à partir du troisième enfant inscrit dans l'établissement
- 30% à partir du quatrième enfant.
- 30% pour le personnel OGEC et les enseignants sur présentation d'un justificatif

avant le 10 septembre



Cette participation comprend tous les frais engagés pour vos enfants : les activités scolaires, sportives et périscolaires (spectacles divers, sorties scolaires, ...), ainsi que la cotisation pour la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique). Seuls ne sont pas comptés :

- Les livres de catéchèse
- Les frais de classes découvertes


#### LES TARIFS DU PERISCOLAIRE :

Forfait mensuel soir **30 €**

Pour les occasionnels, il vous sera facturé :

Garderie du matin : **2 €**

Etude/garderie du soir : **4 €**

 **Seul un changement familial ou professionnel, permettra une modification de forfait.** Pour cela, obligation de joindre par mail un justificatif au secrétariat ([secretariat@ecoletoutesjoies.fr](mailto:secretariat@ecoletoutesjoies.fr)). Celui-ci devra être transmis avant le 20 de chaque mois pour être effectif le mois suivant.

#### LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le prix du repas est unique pour tous. En 2020-2021, il était de 5,68€. Pour cette année nous ne sommes pas encore en mesure de vous transmettre ce tarif. Celui-ci vous sera communiqué à la rentrée.

**Tout repas commandé le matin sera facturé quelles que soient les circonstances de l'annulation.** La facturation de la cantine est détaillée dans le relevé mensuel adressé aux parents. Les familles habitant Nantes peuvent, suivant leurs revenus, demander une subvention auprès du service périscolaire de la mairie. (Un formulaire d'inscription est à votre disposition au secrétariat ou en mairie).

#### L'ASSURANCE SCOLAIRE

L'école fait le choix d'assurer l'ensemble des enfants en Individuelle Accident (celle-ci est obligatoire pour les sorties scolaires 5,76 €/enfant). **Celle-ci les couvrira également sur des activités extra-scolaires.** Vous n'aurez donc plus à fournir d'attestation. Vous pourrez retrouver les garanties de cette assurance, télécharger une attestation pour leurs activités (sportives, culturelles,...) sur un espace dédié. (cf informations Mutuelle St Christophe)

**LA COTISATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE : 2 € / enfant**

# REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

## 1 / ADMISSION ET INSCRIPTION

Les enfants âgés de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours peuvent être inscrits à l'école. L'inscription se fait auprès du Chef d'établissement sur rendez-vous.

## 2 / FREQUENTATION SCOLAIRE

Toute absence **prévue** doit être signalée à l'enseignant sur l'adresse mail de la classe et justifiée **par écrit** au retour de l'enfant. A votre demande, l'enseignant peut vous fournir un bulletin d'absence.


Les autres absences seront systématiquement signalées **avant 9h00** au secrétariat, afin de transmettre l'information à la cantine.

Au-delà d'une semaine, un certificat médical est obligatoire. Une absence supérieure à 4 demi-journées, hors raison médicale, devra être signalée au chef d'établissement par un courrier à l'attention de l'Inspectrice de l'Education Nationale. Celle-ci appréciera alors la requête. Les enseignants ne pourront fournir aux élèves concernés le travail de cette période.

## 3 / CONCERNANT LES ENTREES ET SORTIES

Les horaires (voir tableau page précédente) doivent être impérativement respectés par toutes les familles de maternelle et d'élémentaire. Ce rappel est important pour éviter un trop grand nombre de retards dérangeants.

### Maternelle :

A 16h40, les enfants de maternelle non repris par leurs parents sont confiés à la garderie et ne pourront être récupérés par leurs parents qu'à **partir de 17h45**.  **Nouveauté 2021/2002.**

Le montant d'une garderie sera porté sur la facture mensuelle.

### Elémentaire :

#### Billet de retard

Le matin et/ou l'après-midi, en cas de retard, l'enfant retardataire, accompagné de son parent, devra se présenter au secrétariat afin de se voir délivrer un billet de retard sans lequel il ne pourra être admis en classe. **Le parent responsable devra accompagner son enfant jusque dans sa classe.**

#### Carte de sortie

Le midi, les élèves doivent présenter leur carte de sortie pour sortir seuls. Celle-ci est remise quelques jours après la rentrée scolaire. A défaut de présentation, l'enseignant de surveillance ne laissera pas sortir l'enfant.

Le soir, les élèves doivent avoir **le bracelet vert pour sortir seul** à 16h45 et/ou **le bracelet orange pour sortir seul** à 18h30.

A 16h45, les enfants d'élémentaire non repris par leurs parents sont confiés à 'étude et ne pourront être récupérés par leurs parents qu'à partir de 17h45.  **Nouveauté 2021/2002.**

Le montant d'une étude sera porté sur la facture mensuelle.

## 4 / RDV POSES SUR JOURNEE DE CLASSE



Ce qui était une exception est devenu une habitude... Chaque famille devra donc poser un RDV d'ordre médical **en dehors des horaires de la journée de classe**. Si un RDV devait être posé sur une journée de classe, votre enfant sera contraint de manquer une ½ journée de classe.

## 5 / VIE SCOLAIRE

Chaque élève des classes élémentaires présente plusieurs fois par trimestre son travail journalier et ses contrôles, ils doivent être **signés** par les parents et rapportés rapidement.

L'enseignant ou l'équipe pédagogique de cycle cherche à obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier, après accord des parents, d'une aide personnalisée dispensée pendant la pause de midi.

Le chef d'établissement et les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous. Celui-ci devra être demandé quelques jours au préalable.

Les circulaires distribuées aux élèves devront être lues avec attention, les modalités et dates de retour seront strictement respectées. Merci de les **signer systématiquement** et de respecter les dates indiquées (les rappels systématiques sont à la fois lassants et constituent une perte de temps).

Tout changement intervenant en cours d'année doit être signalé par écrit auprès de l'enseignant **et** du directeur (adresse, téléphone, email...).

## 6 / SANTE ET HYGIENE

Les allergies et les régimes alimentaires sont signalés dès le début de l'année au chef d'établissement. Les parents d'enfants porteurs d'un PAI « Ventoline » en 2020-2021 n'ont pas à le réactualiser. Seuls ceux porteurs d'un PAI « allergie alimentaire » sont contraints de le réactualiser. A cet effet, ils trouveront une fiche de modalité pour la reconduction. En dehors de ce PAI, aucun médicament ne peut être administré aux élèves.

En cas de maladie, il est impératif de prévenir rapidement l'école notamment en cas de maladie contagieuse et cela sans attendre le retour de l'enfant.


Il est également impératif de nous prévenir en cas d'apparition de poux.

## 7 / EDUCATION PHYSIQUE

Une tenue sportive complète est obligatoire.

## 8 / ETUDE-GARDERIE

Le matin, une garderie est proposée aux élèves de 8h00 à 8h30. Le soir, pour les enfants de maternelle, une garderie payante fonctionne de 16h40 à 18h30. A partir de 16h40, les enfants de maternelle non repris par leurs parents sont envoyés en garderie et de ce fait, ils seront comptabilisés en facturation. Cette précision est importante. Elle permettra d'éviter les contestations des années passées. Les enfants d'élémentaire ont la possibilité d'aller en étude dirigée payante : ils ont récréation jusqu'à 17h10, puis étude jusqu'à 18 heures. Au-delà, l'enfant va en garderie.

Vous ne pourrez récupérer votre enfant (qu'il soit au niveau maternel ou au niveau élémentaire) **qu'à partir de 17H45**.  **Nouveauté 2021/2002.**

En cas de retard, **après 18h30**, une somme de 10 €/enfant par retard sera facturée aux familles.

Concernant l'étude, on attend de chaque élève qu'il puisse avoir le même comportement que celui qu'il a en journée. Tout comportement inapproprié fera l'objet d'un rappel auprès de la famille. Si toutefois, celui-ci s'avère inefficace, une exclusion temporaire pourra être prononcée.

## 9 / RESTAURATION

La restauration est gérée par l'OGEC. L'enfant s'inscrit chaque matin auprès de l'enseignante. Un double pointage est effectué en cantine pour s'assurer de la présence de l'enfant.

Pour les enfants de maternelle, en cas de repas occasionnel, prévenir l'enseignante.

## 10 / FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles comprennent la participation aux frais de scolarité, les repas et le périscolaire facturés avec un mois de décalage. **Le règlement se fait par prélèvement bancaire mensuel.** En cas de contestation, une régularisation peut être faite sur le prélèvement suivant.

En cas de difficulté, il est conseillé de prendre rendez-vous avec la direction et l'OGEC.

## 11 / ASSURANCE

L'école fait le choix d'assurer l'ensemble des élèves en Individuelle accident au prix de 5,76 € / enfant. Celle-ci est obligatoire et **les couvrira également sur des activités extra-scolaires.** Vous trouverez dans l'enveloppe « documents de rentrée » une information de la Mutuelle St Christophe. Une attestation sera téléchargeable sur leur site dès le mois d'août. Une information figure également sur Ecole Directe.

## 12 / UTILISATION D'INTERNET A L'ECOLE

L'utilisation d'internet se fait sous la responsabilité de chaque enseignant.

## 13 / DISCIPLINE-SANCTION

Les élèves, comme leur famille, de même que les enseignants doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à l'intégrité de chaque personne.

La correction du langage, le refus de toute violence physique ou verbale, le respect du prochain sont la base des relations à l'école. Tout châtiment corporel est interdit. Aucun élève ne peut être privé à titre de punition de la totalité de la récréation.

L'exclusion temporaire d'un élève peut être prononcée par le directeur après avis du conseil des maîtres et après avertissement écrit aux parents en cas de

- comportement dangereux pour les autres enfants
- d'infractions répétées au règlement
- mauvaise volonté évidente des parents pour conduire leur(s) enfant(s) à l'école ou le(s) reprendre à la sortie des classes.

La discipline intérieure est exercée sous la responsabilité du directeur et des enseignants. Aucune intervention de parents n'est acceptée au sein de l'école.

## 14 / PPMS – Plan Particulier de Mise en Sécurité

Vous trouverez cette annexe qui précise les bons comportements à adopter en cas de mise en œuvre du PPMS sur l'école. Le PPMS permet à l'équipe éducative de l'école :

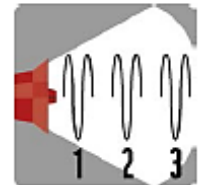
- De faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours
- D'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

## ANNEXE 8 Information des familles

### INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

#### En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :  
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)  
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,  
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu : .....Mhz  
FRÉQUENCE France Info : .....Mhz  
FRÉQUENCE France Inter : .....Mhz  
(à compléter)  
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :  
.....Mhz  
(à compléter)



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

*La vie de la communauté éducative est harmonieuse si elle repose sur des règles communes, respectées par tous. Ce règlement vise essentiellement à instaurer une confiance réciproque entre l'école et les parents.*

# CALENDRIER SCOLAIRE 2021/2022

## VACANCES SCOLAIRES

**Rentrée des classes** : Jeudi 2 septembre 2021

**Vacances de la Toussaint** : du vendredi 22 octobre après la classe au lundi 8 novembre au matin.

**Vacances de Noël** : du vendredi 17 décembre après la classe au lundi 3 janvier au matin.

**Vacances d'hiver** : du vendredi 4 février après la classe au lundi 21 février au matin.

**Vacances de Pâques** : du vendredi 8 avril après la classe au lundi 25 avril au matin.

**Pont de l'Ascension** : du mardi 24 mai après la classe au lundi 30 mai au matin.

**Vacances d'été des élèves** : mardi 5 juillet après la classe.

## SAMEDIS TRAVAILLES

Comme l'an dernier, il y aura deux samedis matins travaillés.

Le samedi 26 mars 2022 – Course du Partage

La 2<sup>nde</sup> date vous sera communiquée à la rentrée.



**JOURS SANS GARDERIE NI ETUDES NI ATELIERS (ECHECS, THEATRE, CIRQUE, EVEIL MUSICAL et ARTISTIQUE)**

*Tous les enfants quittent l'école à 16h30 en maternelle et 16h45 en élémentaire*

Ces dates vous seront communiquées à la rentrée.

## EVENEMENTS

Café des nouvelles familles : jeudi 2 et vendredi 3 septembre 2021

Soirée de rentrée : jeudi 23 septembre 2021

Marché de Noël : samedi 27 novembre 2021

Tournoi Ping-Pong : samedi 11 décembre 2021

Course du Partage : samedi matin 26 mars 2022

Kermesse : vendredi 24 juin 2022

# ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS

## RAPPELS IMPORTANTS

**Les factures sont uniquement disponibles sur Ecole Directe.**

**Le périscolaire et la cantine sont facturés au réel avec un mois de décalage.**

	Facture fin de mois	Prélèvement prévu le
Contribution septembre + APEL + ASC + Assurance	Septembre	05/10/2021
Contribution octobre + repas/périscolaire septembre	Octobre	05/11/2021
Contribution novembre + repas/périscolaire octobre	Novembre	06/12/2021
Contribution décembre + repas, périscolaire novembre	Décembre	05/01/2022
Contribution janvier + repas, périscolaire décembre	Janvier	05/02/2022
Contribution février + repas, périscolaire janvier	Février	07/03/2022
Contribution mars + repas, périscolaire février	Mars	05/04/2022
Contribution avril + repas, périscolaire mars	Avril	05/05/2022
Contribution mai + repas, périscolaire avril	Mai	06/06/2022
Contribution juin + repas, périscolaire mai	Juin	05/07/2022
Repas, périscolaire juin, juillet	Mi-Juillet	05/08/2022

## LES CATEGORIES SOCIO-PROFESIONNELLES

**IMPORTANT** : Ce document vous permet de compléter ou modifier votre CSP sur la fiche famille.

CODE	C.S.P.
10	AGRICULTEUR EXPLOITANT
21	ARTISAN
22	COMMERCANT ET ASSIMILE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES ET PLUS
31	PROFESSION LIBERALE
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLE
37	CADRE ADMINIS. ET COMMERC. D'ENTREPRISE
38	INGENIEUR CADRE TECHN D'ENTREPRISE
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE
43	PROFESSION INTERM. SANTE-TRAVAIL SOCIAL
44	CLERGE, RELIGIEUX
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBL.
46	PROFESSION INTERM. ADM.-COMMERCE ENTR.
47	TECHNICIEN
48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE
52	EMPL. CIVIL. –AGENT SERVICE FONCT. PUBL.
53	POLICIER ET MILITAIRE
54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
55	EMPLOYE DE COMMERCE
56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS
61	OUVRIER QUALIFIE
66	OUVRIER NON QUALIFIE
69	OUVRIER AGRICOLE
71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC. CHEF ENTREP.
73	RETRAITE CADRE, PROFESSION INTERMEDIAIRE
76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
82	PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESIONNELLE
99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)

# FAITES UN DON A VOTRE ECOLE

## ET BENEFICIEZ D'UNE REDUCTION D'IMPOTS

L'Enseignement Catholique en Loire-Atlantique scolarise 103 000 élèves, soit 42% de la population scolaire. Les effectifs ne cessent d'augmenter car les parents lui font confiance pour un enseignement de qualité dans le respect de chaque jeune.

Votre établissement Notre Dame de Toutes Joies qui accueille 454 élèves, œuvre en ce sens. Il a le souci quotidien d'offrir à votre enfant l'environnement scolaire le plus porteur possible.

Plusieurs projets ont été identifiés : mise en conformité du bâtiment d'accueil, agrandissement de la cantine, et ajout de sanitaires en maternelles. Ces travaux qui devaient débuter en avril 2021 ont été décalés pour un début espéré en avril 2022. La difficulté d'approvisionnement des matériaux de construction et les délais de disponibilité des entreprises ont généré une augmentation importante de l'enveloppe initiale.

Ce n'est donc que grâce à vous que nous pourrions continuer à améliorer le cadre de vie de vos enfants :

**Ensemble, nous pouvons faire beaucoup !**

**Participez avec nous à ces projets en faisant un don à votre Ecole NDTJ.**

Votre don peut aussi alimenter une caisse de solidarité pour aider les familles en difficulté à financer la scolarité de leur enfant.

**Vous et/ou votre entreprise** pouvez nous aider à poursuivre ces projets et notre action.

Pour cela, remplissez le bulletin de don joint et adressez un chèque libellé à l'ordre de la Fondation de la Providence à l'école NDTJ (les fonds seront intégralement reversés par la Fondation à notre établissement).

**Le reçu fiscal qui vous sera adressé vous permettra de déduire ce dernier de vos impôts**

A chaque fois que vous donnez :	100 euros	150 euros	200 euros
Impôt sur le revenu (66% de déduction fiscale) Vous payez seulement	34€	52€	68€
IFI (ex ISF) (75 % de déduction fiscale) Vous payez seulement	25€	38€	50€
Entreprise (60% d déduction fiscale) Vous payez seulement	40€	60€	80€

A cet effet, votre don peut se faire de deux manières : via le document à nous rendre lors de la permanence du 18 juin prochain ou via le site **[www.soutenir.ec44.fr](http://www.soutenir.ec44.fr)** (paiement par Carte Bancaire) pour les dons en ligne.

D'avance, nous vous remercions.

# ORGANISATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2021 / 2022

Voici l'organisation des classes pour cette prochaine rentrée :

Petites sections	Mme Katell GOYER en PSA, Mme Karine PAGNY ANDRE en PSB Elles seront secondées par Mme Caty SAILLARD, Mme Martine VINCE, Mme Laurence RABU, Mme Marie-Hélène VASLOT et Mme Véronique CARRIERE
Moyennes sections	M <i>nomination en cours</i> en MSA, Mme Bénédicte de LONGUEVILLE et M <i>nomination en cours</i> en MSB Elles seront secondées par Katia AURE, Véronique CARRIERE et Marie-Hélène VASLOT
Grandes sections	Mme Sandra L'HOPITAULT en GSA et Mme Marie CHAIX en GSB Elles seront secondées par Mme Marie-Hélène VASLOT, Mme Martine VINCE, Mme Laurence RABU, Mme Caty SAILLARD et Mme Frédérique TEMPLE
CP	Mme Magali CADORET en CPA, Mme Annick GUILLET en CPB
CE1	Mme Anne-Claire QUEINNEC en CE1 A, Mme Claire LEMARIE en CE1B
CP /CE1	Mr Damien RAMONDOU
CE2	Mme Marie BOUIN et Mme Catherine LATROBE en CE2A, Mme Estelle RABIER en CE2B
CM1	Mme Anne ROUSSEAU en CM1A, Mme Sophie GENIN en CM1B
CM2	Mme Sibylle AUDOLLENT en CM2A, Mme Monique CARRE en CM2B

Le poste d'enseignant spécialisé sera assuré par M *nomination en cours* à raison de deux demi-journées par semaine.

Mr Benoît LEROY assure le poste d'EPS pour les élèves de la GS au CM2

Mme Christelle CORRIGOU assure le poste de professeur d'anglais pour les élèves de la GS au CM2

La rentrée se fera le jeudi 2 septembre 2021.



# LISTE DE FOURNITURES

## Classe Petite Section

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- **2 photos** – 1 photo d'identité et 1 photo en situation au format standard 10x15, qui montre votre enfant faisant une activité-plaisir.
- **2 boîtes de mouchoirs en papier.**
- **La fiche d'informations périscolaires** sur laquelle vous signalerez **les jours de cantine et de garderie probables** de votre enfant (sachant que vous aurez chaque matin, la possibilité de changer d'avis).
- **Un sac à dos** (cartable) qui pourra contenir un petit cahier, un doudou et un possible goûter.
- **Une tenue de rechange complète** (des pieds à la tête) et **un petit sac réutilisable** (sac navette école-maison) ; le tout restera au porte-manteau de votre enfant.
- **Le doudou.** Il est bienvenu à l'école. De préférence de petite taille pour faciliter le rangement en classe. Merci de noter dessus le prénom de votre enfant, cela évitera de nombreuses déconvenues.  
La tétine est autorisée uniquement pour la sieste, elle restera dans le sac de couchage (prévoir un attache-tétine).
- **Un sac de couchage en coton matelassé** de dimensions 1,20m x 0,60 sur lequel seront fixés 4 élastiques (30 cm de long sur 5 cm de large). Le jour des portes ouvertes, l'APEL, une des 3 associations de parents de l'école, vous fera une proposition pour acheter ce « fameux » sac de couchage.
- Une gourde d'eau que l'enfant utilisera aisément.

De manière générale,

- ✗ Afin de faciliter son **autonomie**, veillez à habiller votre enfant avec des vêtements et des chaussures faciles à enfiler et à retirer.
- ✗ Les enfants qui fréquentent la garderie du soir devront avoir **un goûter dans leur sac à dos**.
- ✗ Toute **allergie** est à signaler dès le début de l'année. Une Procédure d'Accueil Individualisé sera alors à mettre en place avec le directeur de l'école.
- ✗ **Tout le matériel et toutes les affaires doivent être marqués** au prénom de votre enfant. Cela facilitera les recherches en cas de perte !

*Mme Katell Chopin et Mme Karine Pagny-André  
Enseignantes de Petite Section.*

## Classes de Moyenne Section

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 petit sac à dos
- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 très grand protège cahier : 24 x 32 cm, transparent et incolore
- Un grand classeur rigide A4 avec 4 anneaux, avec un dos de 4cm
- Une chemise plastique A4 transparente et incolore pour documents A4 avec 3 rabats et élastiques
- Un jeu de 6 intercalaires en carton (pour le grand classeur format A4)
- 1 gourde marquée au prénom de l'enfant
- 3 photos d'identité récentes (OBLIGATOIRES le jour de la rentrée)
- 1 pochette de 12 feutres fins marque Bic Kids Visa :



- 1 pochette de 12 pastels Plastidécors BIC, non triangulaires, car beaucoup trop petits :

OUI :



Triangle :  
NON !



### Pour la sieste :

- un petit duvet (dimensions max : 120 x 60) marqué au prénom de l'enfant, celui de la petite section fera parfaitement l'affaire.
- un sac en tissu marqué à son prénom, avec des anses (pas de cordon coulissant). Ce sac servira à votre enfant pour qu'il puisse ranger son duvet tout seul, donc prévoir un sac assez grand, de dimension minimum : 60cm X 60 cm.
- **Attention : surtout pas de sac en plastique pour le duvet !**
- un petit oreiller dimensions max 30 x 30 cm (facultatif)

**Merci de bien respecter la marque demandée pour les pastels et les feutres.**

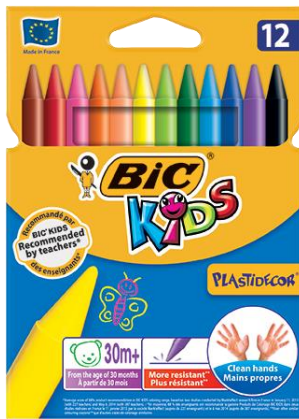
**Merci de noter chaque fourniture au nom et prénom de votre enfant.**

*Les enseignantes de Moyenne Section.*

## Classes de Grande Section

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 chemise à élastique **transparente** blanche ou de couleur (pour la correspondance famille-école)
- 1 pochette de 12 feutres de bonne qualité **pointe moyenne**
- 1 pochette de 12 pastels (marque Bic, plastidécors, **non triangle**)
- 1 trousse plate afin de mettre les feutres et les pastels
- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 petite serviette de toilette qui servira pour le temps de repos : votre enfant l'étendra sur le tapis de sieste. Les serviettes microfibrées sont l'idéal, car elles prennent peu de place et se plient facilement.
- 1 sac en tissu marqué au nom de votre enfant pour ranger la serviette de sieste



**Merci de bien respecter la marque demandée pour les pastels.**

**Merci de noter chaque fourniture au nom et prénom de votre enfant.**

**Seuls** les enfants qui vont à la garderie le soir ont besoin d'un **petit** sac à dos pour mettre leur goûter. Il est inutile de prévoir un cartable.

*Les enseignantes de Grande Section*

## Classes de CP

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 **cartable rigide** (format 24x32 cm pouvant contenir les fichiers et les chemises cartonnées)
- 1 trousse à deux compartiments (préparées et remplies à l'avance) :

Compartiment 1 : 12 craies de coloriage rondes plastidecor

Compartiment 2 : 12 feutres pointe moyenne



- 1 trousse avec : 2 crayons à papier HB ; 1 gomme ; 1 bâton de colle (grand modèle de 21 grammes de marque UHU de préférence) ; 1 taille-crayon avec réservoir ; 1 paire de ciseaux à bouts ronds 11 cm (attention aux gauchers) ; 1 surligneur jaune ; 2 feutres Velleda pointe fine ; 1 chiffon
- 1 ardoise Velleda
- 1 règle plate en plastique de 20 cm (pas de métal ni de règle souple)
- 1 pochette à rabats avec élastiques (24 cm x 32 cm)
- 1 protège-documents de 80 vues
- 1 gobelet en plastique
- 1 boîte de mouchoirs en papier

**Prévoir à la maison, pour remplacer le matériel perdu (disponible du jour au lendemain) :**

**2 tubes de colle supplémentaires, 3 Velleda, 2 crayons de bois, 1 gomme, 1 règle.**

### Pour l'étude surveillée

**Prévoir une trousse et un cahier pour travailler, dessiner, un cahier d'activités jeux, ...**

**Tout le matériel et toutes les affaires doivent être marqués au nom de l'enfant et renouvelés au cours de l'année si nécessaire.**

*Les enseignants de CP*

## Classes de CE1

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- Deux trousse contenant :

#### **La première :**

- 12 crayons de couleurs
- 12 feutres moyens

#### **La seconde :**

- 1 stylo Bic bleu, 1 stylo Bic vert
- 1 fluo jaune
- 2 feutres Velleda bleu ou noir pointe fine
- 1 crayon de bois
- 1 gomme
- 1 tube de colle
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 règle plate 20 cm non pliable
- 1 chiffon

**Merci de constituer une réserve de ce petit matériel pour renouveler les pertes en classe tout au long de l'année.**

- Une ardoise Velléda
- Une équerre
- Une boîte de mouchoirs en papier
- Une timbale
- Un porte-vues 60 vues.
- Une pochette à élastiques.
- Un dictionnaire Robert Junior.
- Un cahier et un crayon pour les enfants qui resteront à l'étude.

**S'il vous plaît, veuillez indiquer le prénom de votre enfant sur les fournitures et affaires personnelles.**

#### **Pour l'étude surveillée**

**Les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils le souhaitent un livre.**

Un complément de fournitures pourra vous être demandé à la rentrée.

*Les enseignants de C.E.1*

## Classes de CE2

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 trousse double
- 1 trousse supplémentaire ou 1 pochette marquée au nom de votre enfant pour ranger la réserve de matériel (crayons, recharges, bâtons de colle). Celle-ci sera stockée en classe pour éviter les oublis.
- 1 roller bleu **effaçable** avec 4 recharges, un roller vert **effaçable** avec 1 recharge, un roller noir **effaçable** avec 1 recharge et un roller rouge **effaçable** avec 1 recharge.
- 4 crayons à papier HB ou 1 porte-mine 0,7 mm HB avec une réserve de mines
- 1 gomme
- 5 bâtons de colle
- 1 paire de ciseaux
- 1 taille crayon avec un petit réservoir
- 8 crayons ardoise de taille moyenne
- 2 surligneurs de couleurs différentes
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleurs
- 1 ardoise blanche et 1 chiffon
- 1 règle plate de 30 cm en **plastique dur**
- 1 équerre en **plastique dur**
- 1 compas avec crayon (éviter les mines) ; privilégier le compas conçu pour les jeunes enfants (Maped)
- 1 agenda 2020-2021 (une page par jour de classe)
- 1 dictionnaire : ROBERT JUNIOR illustré 8-11 ans couvert
- 3 porte-vues (20 volets-40 vues) : un rouge, un vert et un bleu
- 1 boîte de mouchoirs en papier

### Pour l'étude surveillée

**Les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils le souhaitent un livre.**

Un petit complément de fournitures pourra vous être demandé dans les classes respectives le jour de la rentrée.

Merci de mettre à disposition de votre enfant des outils traditionnels (pas de gadgets) et de marquer chaque objet **à son nom**.

*Les enseignantes de C.E.2*

## Classes de CM1

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

- 1 trousse comprenant – 1 stylo-plume ou un stylo roller à cartouches d'encre bleue, 1 effaceur, 3 stylos roller, qui peuvent être effaçables (vert, rouge, noir), 1 crayon de bois, 1 porte-mine, 1 gomme, 1 taille-crayon
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleur
- 1 ardoise Velleda et des crayons Velleda
- 1 règle plate graduée (30 cm) / 1 équerre / 1 compas **simple**
- 1 bâton de colle
- 1 paire de ciseaux
- 2 surligneurs fluo (ni bleu ni violet)
- 1 agenda (pas de cahier de texte)
- 1 dictionnaire (ex : le Robert junior)
- 3 porte-vues avec 40 vues chacun et 1 autre avec 20 vues
- 1 sous-main (grand calendrier **cartonné**)
- 1 boîte de mouchoirs

### **Pour l'étude surveillée**

**Les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils le souhaitent un livre.**

Des fournitures complémentaires seront demandées à la rentrée par chaque enseignante.

*Les enseignantes de C.M.1*

## Classes de CM2

### Le jour de la rentrée, merci d'apporter la totalité des fournitures suivantes :

- **1 trousse complète contenant** : Un stylo bleu, un stylo noir, un stylo vert, un stylo rouge, un stylo plume avec des cartouches bleues de rechange, un effaceur, un crayon de bois, une gomme, un surligneur, un taille-crayon, des ciseaux, un porte-mine et des mines de rechange, 2 crayons Velleda, un compas sans porte crayon avec mines de rechange et un bâton de colle.
- **1 trousse contenant** : des crayons de couleur et des crayons feutres.
- 1 équerre en plastique (1 équerre en plastique nous vous conseillons les MAPED 2 en 1 avec le 0 dans l'angle sans espace) + 1 règle 30cm en plastique
- des tubes de gouache (couleurs primaires) avec un pinceau fin (8) et un moyen (12)
- 1 ardoise Velleda + **chiffon**
- 1 classeur A4, 4 anneaux, **rigide**
- 12 intercalaires **cartonnés** à mettre dans le classeur
- 60 pochettes plastiques à mettre à la fin du classeur (**+ en avoir d'avance à la maison**)
- une trentaine de feuilles simples perforées A4 grands carreaux
- 2 chemises de rangement en plastique A4 **une pour les évaluations, une pour mettre les copies doubles non perforées qui seront utilisées pour les dictées hebdomadaires.**
- 1 calculatrice simple (**pas** de modèle collègue)
- 1 dictionnaire Larousse ou Robert **de poche NON junior**
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 sac en tissu pour aller en cours d'anglais
- Une **tenue de sport complète** dans un petit sac de sport (un T-shirt, un sweat, un short ou un pantalon de jogging et des chaussures de sport, **le tout marqué** au nom de votre enfant)

**PAS d'AGENDA, il sera fourni par l'enseignant**

### **Pour l'étude surveillée**

**Les élèves restant à l'étude doivent impérativement avoir un cahier et une trousse et s'ils le souhaitent un livre.**

Pour aider vos enfants à être autonomes, veillez à ce qu'ils puissent remplacer leur matériel manquant le plus rapidement possible ; pensez à la « boîte réserve matériel scolaire » à la maison !

**De plus, l'étiquetage du matériel permet d'éviter les confusions et donc les pertes.**

*Les enseignantes de C.M.2*